



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le ministre de la Transition écologique et de  
la Cohésion des territoires  
Le ministre délégué chargé des Transports

Réf : BDC\_CM/2023-07/28482 CG

Paris, le 18 JUIL. 2024

Madame Lise DRIENCOURT  
Présidente par interim de l'Autorité  
de Contrôle des Nuisances  
Aéroportuaires  
244 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Monsieur le Président,

Votre prédécesseur a transmis au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ainsi qu'au ministère chargé des transports le rapport 2023 de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa).

Nous avons lu avec attention ce rapport dans lequel l'Autorité formule cinq recommandations nouvelles.

Nous remercions l'Autorité pour son travail au service du développement d'un transport aérien plus vertueux sur le plan environnemental, en particulier à l'échelle des territoires aéroportuaires. La réduction des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique engendrées par l'activité aérienne constitue l'une des priorités de l'action du Gouvernement. Nos services travaillent en concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour mettre en place les mesures les plus adaptées aux forts enjeux sanitaires qui sont en jeu.

Vous trouverez ci-jointe la réponse à vos recommandations 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 6361-5 du code des transports.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Christophe BÉCHU

Patrice VERGRIETE

